



21 rue Béranger
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 13 décembre 2006

APRES LA MANIFESTATION NATIONALE DU 26 NOVEMBRE 2006, LA NEGOCIATION CONTINUE

A l'issue de la manifestation du 26 novembre, le directeur de cabinet, Bernard Thomas a précisé à la délégation du SNPDEN qu'il recevait que les négociations avec les représentants syndicaux des personnels de direction déjà entamées devraient aboutir, de son point de vue, dans des délais rapprochés. Dès lors plusieurs réunions se sont tenues dont voici la teneur.

01/12/2006 : la réunion consacrée aux relations avec les partenaires est ouverte par Bernard Thomas qui insiste sur le fait que le dialogue existe entre l'Education nationale et les personnels de direction. Il n'aurait d'ailleurs jamais cessé, mais se serait intensifié ces dernières semaines (grâce à qui ?). Il constate que les EPLE sont devenus des carrefours, et qu'à chaque fois que l'Etat (ou les collectivités) ont voulu engager une évolution, l'EPLE a semblé être l'instrument idéal pour la mettre en œuvre. Il ajoute qu'il y a nécessité à apporter des retouches au statut et au fonctionnement des EPLE, et que se pose le problème des conditions de travail pour ceux qui les dirigent.

Le SNPDEN revient sur les événements récents, et sur la manifestation du 26 novembre qui a réuni, à Paris, un tiers des personnels de direction. Il rappelle que si le dialogue est certes engagé depuis le 15 octobre, l'alerte sociale avait été donnée dès le mois de mai et le Congrès de Dijon. Cette manifestation lui donne maintenant des responsabilités par rapport aux attentes des collègues.

Philippe GUITTET insiste sur le fait que le débat en cours portait sur la place de l'EPLE d'une part, et la nature des relations de ce dernier avec l'Etat central, l'Etat déconcentré et les collectivités territoriales d'autre part. La question "des relations avec les partenaires", thème de cette rencontre, prouve que quelque chose n'est pas compris. La question de la place de l'EPLE se pose aujourd'hui de façon accrue. L'Etat ne jouant pas son rôle de catalyseur et de régulateur, c'est celui de l'Etat déconcentré et décentralisé qui est au cœur du débat. L'incoordination entre les deux donne l'impression d'une absence de limite des responsabilités de chacun.

Dans le débat, Jacques AUXIETTE, Vice-président de l'Association des Régions de France (ARF) a mis en évidence la notion de compétences partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales pour assurer les missions de service public, et le recteur de Créteil a souligné que l'EPLE est le lieu de l'unité et de la diversité.

Philippe GUITTET a précisé que le bon fonctionnement du système éducatif nécessite de formaliser les relations de travail entre l'EPLE et son environnement. Il a affirmé la nécessité d'une « priorisation » des missions, avec une définition claire du partage des responsabilités. Il n'est pas nécessaire de produire de nouveaux textes, mais il faut absolument traduire dans les faits ce qui y existe. L'idée d'une charte des relations et de la bonne gouvernance (entre les collectivités, les personnels de direction et les représentants de l'Etat) dans lesquelles les choses soient clairement énoncées, ainsi que leur mise en œuvre, est retenue.

08/12/06 : la réunion a été consacrée à l'autonomie de l'EPLE. Les débats se sont orientés autour de 3 thèmes

- 1) L'évolution de la législation : Loi FILLON, décentralisation et LOLF
- 2) Implication sur le budget de l'EPLE : globalisation des moyens, et mise en place d'une comptabilité analytique.
- 3) Le traitement informatisé de la gestion.

Lors de la présentation, Philippe Guittet regrette "l'oubli" de la question des pôles administratifs des EPLE qu'il fait ajouter à la discussion.

Dominique Antoine évoquant des contraintes budgétaires, le SNPDEN lui rappelle ne pas avoir demandé essentiellement des moyens supplémentaires, mais les moyens de faire exister cette autonomie. On doit s'interroger sur la façon dont les heures sont affectées et identifiées, ce qui peut donner lieu à dérogation par rapport aux normes nationales, ce cadrage relevant d'après lui, du ministère. Il regrette que les moyens dégagés par des équipes imaginatives aient très souvent été récupérés dans une logique comptable, ce qui leur a retiré les moyens d'agir et a découragé les gens qui voulaient avancer. D'où un climat de méfiance au sein des équipes, qu'il ne faut surtout pas mésestimer.

11/12/06 à la Direction de l'Encadrement un groupe de travail s'est réuni sur le projet de charte des pratiques de pilotage de l'EPLE élaboré par le secrétariat général du M.E.N. à partir des contributions du SNPDEN. Ce projet comprend un préambule et cinq engagements

- 1) Recentrer l'EPLE sur ses missions essentielles d'enseignement et d'éducation
- 2) Simplifier et sécuriser le fonctionnement administratif de l'EPLE.
- 3) Constituer de véritables pôles administratifs opérationnels dans les EPLE.
- 4) Contribuer à la qualité des relations de l'EPLE avec la collectivité de rattachement
- 5) Améliorer la communication et la concertation entre les différents acteurs et partenaires de l'EPLE.

Une deuxième réunion est prévue prochainement pour en arrêter définitivement le contenu.

La prochaine réunion du groupe de concertation prévue le vendredi 15 décembre 2006, traitera de la reconnaissance professionnelle des personnels de direction. Deux réunions se tiendront mercredi 20 décembre sur le pôle administratif et la messagerie électronique.

Nous poursuivons les discussions pour obtenir des réponses avant le BN+SA de mi-janvier (Dominique Antoine s'est engagé à rendre un premier relevé de conclusions avant la fin de l'année 2006).

Nous devons rester vigilants et mobilisés afin d'obtenir satisfaction sur nos revendications d'une part, et sur une meilleure prise en compte de nos propositions concernant l'EPLE, ses missions, ses objectifs et son environnement d'autre part.